



Issy-les-Moulineaux, le 6 avril 2022

SUPPLEMENT 3 EMTN CAFFIL 2021

Conformément à la réglementation en vigueur, CAFFIL annonce que son Supplément N°3 au programme EMTN 2021 a été approuvé par l’Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 1 avril 2022 et qu’il peut être consulté sur son site internet :

<https://caissefrancaisedefinancementlocal.fr/investisseurs/programme-emtn>

Investisseurs)

(rubrique